



saisie véhicule suite à crédit impayé en 2006

Par **celinemegane76**, le 11/10/2020 à 13:33

Bonjour

j ai un crédit voiture dont la dernière échéance impayée a été en avril 2006.

Le dernier courrier date de 2017.

Il y a quelques jours, un huissier s'est fait connaître pour saisir véhicule.

je sais qu'il n'a pas le droit de faire cette saisie sans titre exécutoire.

et je ne sais pas si il en a en sa possession.

Si je me trompe pas sans action en jugement après 2008. la dette est forclose. c'est bien ça?

il ne pourra rien saisir, ni exiger d'argent?

sinon à quelles personnes faut-il s'adresser pour savoir si un jugement a été fait?

merci beaucoup pour vos réponses

Par **P.M.**, le 11/10/2020 à 13:46

Bonjour,

S'agissant d'un crédit à la consommation, la forclusion est acquise sans titre exécutoire obtenu par le créancier 2 ans après la première échéance non régularisée et s'il y en a eu un, la prescription est acquise si aucun acte de recouvrement n'a été signifié en remontant 10 ans en arrière...

Vous pourriez demander à l'Huissier de vous produire un titre exécutoire ou éventuellement vous rapprocher du Greffe de l'ancien Tribunal d'Instance devenu le Tribunal Judiciaire dans le ressort de votre ancien domicile si vous avez changé d'adresse...